

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
MAIRIE DE VARRAINS
2 rue de la Mairie - 49400 VARRAINS
Tél : 02.41.52.90.78
Mairie.varrains@wanadoo.fr

ARRÊTÉ
STATIONNEMENT
Déménagement 12 rue de la Mairie - VARRAINS

Le Maire de la commune de Varrains,

- Vu les articles L 2213.1 à L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,
 - Vu le Code de la Route,
 - Vu la demande présentée le vendredi 02 août 2024 par Mr KOENIG Gilles, 12 rue de la Mairie 49400 VARRAINS, pour effectuer un déménagement au **12 rue de la Mairie à Varrains**
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement des opérations et préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - MESURES DE CIRCULATION

Le 21 août 2024 de 10h à 12h, la circulation des véhicules rue de la Mairie sera effectuée sur chaussées rétrécies : Au 12 Rue de la Mairie - 49400 Varrains au droit du déménagement.

La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines sera maintenus.

ARTICLE 2 – MESURES DE STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit au niveau du 12 rue de la Mairie pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement de 10 m de long équivalent de 3 places de stationnement.

ARTICLE 3 – MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION

Le pétitionnaire se chargera de la signalisation relative aux mesures instituées par le présent arrêté.
Cette signalisation sera retirée dès la fin des opérations.

ARTICLE 4 – EXECUTION ET PUBLICITE

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale.

Ampliation en sera adressée à:

- Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de MONTREUIL BELLAY
- M.KOENIG Gilles, 12 rue de la Mairie 49400 VARRAINS
- le SDIS de Maine et Loire
- Agglo propreté – Kyrielle – Saumur (collecte des déchets)

Fait à Varrains le 02 août 2024
Le Maire, Pierre-Yves DELAMARE

